



Cégep du Vieux Montréal

## Politique de valorisation du français

(12H/12P)

Adoptée lors de la 251<sup>e</sup> assemblée régulière du  
Conseil d'administration du 22 juin 1994

### PRÉAMBULE

#### Problématique d'ensemble

La situation précaire du français au Québec de même que les difficultés d'écriture d'un grand nombre d'étudiants québécois ont poussé plusieurs organismes à adopter les mesures d'encadrement et de redressement linguistiques qui leur paraissaient nécessaires dans les circonstances. Les cégeps francophones sont parmi les premiers intéressés à ces questions puisque, de par leur vocation, ils doivent offrir à leurs étudiants une formation de qualité où la parole et l'écriture jouent un rôle essentiel. La politique qui suit, il y en a des semblables dans la plupart des cégeps et universités du Québec, s'inscrit dans ce contexte.

Montréal est, comme toute grande ville, ouverte aux diverses tendances du monde moderne; elle est donc perméable au prestige de l'anglais, qui est devenu la langue dominante dans les échanges internationaux, dans la diffusion des recherches scientifiques et techniques de même que dans celle de la culture populaire (cinéma et chanson, notamment) dont les jeunes sont si friands. Par ailleurs, si l'afflux d'immigrants a donné à Montréal un visage multiethnique intéressant, il demeure que le français a peine à jouer auprès d'eux le rôle d'instrument privilégié d'intégration et de cohésion sociale qui devrait être le sien.

Ceci dit, le français demeure la langue de la majorité des Québécois et le lieu par excellence où se manifeste notre identité collective; c'est là une richesse que nous devons préserver tout en demeurant accueillants et ouverts aux influences extérieures. À cet égard, les établissements scolaires ont un rôle significatif à jouer, en s'efforçant de pratiquer et de promouvoir l'usage du français et de la culture franco-québécoise.

Le cégep du Vieux Montréal doit offrir à ses étudiants allophones l'occasion de s'intégrer de façon harmonieuse à la communauté québécoise dans une perspective d'ouverture et d'affirmation de sa spécificité. Et à tous ceux qui choisissent d'y

étudier, le Cégep doit s'efforcer d'offrir un lieu d'étude et de formation où le français est valorisé.

#### Le français au Cégep

Les constats sur la piètre qualité du français écrit des étudiants se sont multipliés depuis quelques années : le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil des Collèges en ont notamment parlé; de même, les employeurs ont maintes fois déploré les faiblesses en français écrit de leurs jeunes candidats. Quant aux résultats des finissants de cégeps aux tests de français écrit, ils sont à tout le moins inquiétants : bon an, mal an, tous établissements confondus, un étudiant sur deux échoue, notamment à cause d'erreurs de syntaxe et de ponctuation.

La langue est l'outil de travail privilégié des professeurs et des étudiants de l'ordre collégial; la faculté de s'en servir avec aisance est nécessaire à la poursuite d'études universitaires, mais aussi dans l'exercice de la plupart des métiers : nombre d'emplois actuels exigent, on le sait, des connaissances sans cesse plus nombreuses et un perfectionnement constant, difficiles à acquérir sans une maîtrise convenable de la langue.

Voilà pourquoi il faut que se répande la préoccupation de l'amélioration de la langue parlée et écrite entendue dans une perspective très large, qu'il s'agisse d'une meilleure connaissance des règles de base ou de la maîtrise de ce troisième niveau qui, selon le Conseil de la langue française, permet « de comprendre et de savoir tirer l'essentiel des textes scientifiques et administratifs, de rédiger un rapport de façon claire et concise et de faire, devant un groupe de personnes, un exposé clair et précis sur un sujet complexe. »<sup>1</sup>

Là-dessus, on remarquera que la politique qui suit se contente de décrire les responsabilités de chacun en matière de qualité de la langue, sans en préciser toutefois les modalités de réalisation, ni fixer les seuils jugés souhaitables; c'est aux personnes et

<sup>1</sup> in L'enseignement du français, langue maternelle (avis), Québec, 1987

aux services qu'il appartient de déterminer ces modalités et ces seuils. Ce qui importe ici, c'est de rendre toutes les personnes qui fréquentent le Cégep sensibles à l'importance de la maîtrise du français; c'est là un des aspects essentiels de la formation fondamentale que le Cégep entend offrir à ses étudiants.

### **L'amélioration de la qualité du français**

Compte tenu des difficultés indiquées plus haut, des mesures de redressement s'imposaient. Certaines sont déjà en vigueur dans plusieurs cégeps et d'autres suivront : réforme des programmes, tests préalables aux études universitaires, etc. Au cégep du Vieux Montréal, on se soucie depuis longtemps de la qualité du français. La politique d'évaluation des apprentissages permet aux départements de fixer des exigences en matière de français écrit; la plupart des textes qui émanent de la Direction des communications sont révisés; des cours complémentaires de français correctif sont offerts aux étudiants; le Service des ressources humaines met à la disposition des employés divers cours de perfectionnement en français; un Centre d'aide en français dispense ses services depuis 1991; enfin, depuis longtemps, de nombreux employés sont manifestement soucieux du français qu'ils parlent et qu'ils écrivent.

Mais il faut faire plus et mieux. La politique que voici est destinée à appuyer les efforts de tous ceux qui ont à coeur l'amélioration du français qu'ils parlent et qu'ils écrivent, et à encourager chacun à participer activement à ce souci de perfectionnement. Le cégep du Vieux Montréal pourra ainsi offrir à ses étudiants de meilleurs services de même qu'une formation intellectuelle, technique et personnelle de qualité supérieure.

La politique, on le remarquera, convie tout le monde, étudiants, professeurs et employés, à faire sa part. Cependant, il faut souligner que les professeurs ont un rôle exemplaire à jouer à cet égard puisqu'ils sont les premiers responsables de la démarche d'apprentissage des étudiants.

Il reste à souhaiter que chacun fasse sienne cette politique, dans un esprit d'ouverture et de fierté légitime.

### **DOMAINE D'APPLICATION**

La politique qui suit s'applique à toutes les activités des personnes qui fréquentent le Cégep.

### **OBJET**

Permettre aux étudiants du Cégep d'améliorer leur compétence en français.

## **PRINCIPES DIRECTEURS**

1. Le cégep du Vieux Montréal se définit comme un établissement de langue française. Pour répondre à sa mission de formation fondamentale dont l'une des composantes essentielles est l'amélioration de la maîtrise de la langue, le Cégep a le devoir de veiller à la qualité du français de tous ceux qui y travaillent et favoriser leur participation active à l'accomplissement de cette mission.
2. La langue étant le lieu par excellence où se manifestent la culture et l'identité d'une collectivité, le cégep du Vieux Montréal entend contribuer activement à l'épanouissement du français, qui est la langue officielle du Québec.
3. La langue est également un outil privilégié d'acquisition et de transmission des connaissances. De plus, elle permet l'expression de la créativité et est nécessaire à l'organisation de la pensée. Dans cette perspective, la maîtrise de la langue, c'est-à-dire la capacité de formuler clairement des discours écrits et parlés d'une certaine complexité, est indispensable au professeur qui veut offrir un enseignement de qualité et à l'étudiant qui désire réussir ses études tout en acquérant une bonne formation générale.
4. L'amélioration de la compétence linguistique de l'étudiant doit se poursuivre pendant ses études collégiales, chaque discipline lui permettant, selon ses objectifs propres, d'enrichir son vocabulaire et d'améliorer ses capacités de rédaction, d'expression et d'analyse.
5. L'obtention d'un diplôme d'études collégiales confirme, outre l'acquisition des connaissances et compétences requises par un programme, une maîtrise suffisante de la langue française. Cette confirmation vaut également pour l'obtention d'un certificat ou d'une attestation d'études collégiales, en tenant compte de leurs exigences particulières.

## **OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

1. Créer au Cégep un climat destiné à sensibiliser les étudiants et le personnel à l'importance de la qualité du français qu'ils utilisent.
2. Stimuler chez chacun le souci de perfectionner son français.
3. Faciliter l'intégration sociale et linguistique des étudiants allophones.

## OBJECTIFS PARTICULIERS

1. Favoriser des attitudes et des initiatives susceptibles de convaincre les étudiants, le personnel et la Direction de l'importance de la qualité du français dans toutes leurs activités au Cégep.
2. Inciter ces personnes à utiliser un français correct dans l'exercice de leurs diverses fonctions au Cégep.
3. Faire en sorte que tous ceux qui travaillent au Cégep assument, en conformité avec les principes directeurs énoncés ci-haut, leurs responsabilités quant à la qualité du français.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### 1. L'étudiant

L'étudiant qui a décidé d'entreprendre des études collégiales est le premier responsable du développement de ses propres compétences linguistiques.

- 1.1 Il s'efforce d'améliorer constamment sa maîtrise de la langue dans toutes ses activités au Cégep; il veille à ce que la langue qu'il utilise dans ses travaux écrits, ses exposés et ses examens soit correcte; enfin, il utilise les ressources mises à sa disposition ou prend les moyens de son choix pour améliorer la qualité de son français, particulièrement s'il a des difficultés importantes d'écriture.
- 1.2 Il veille à ce que les textes, communiqués, journaux, affiches, etc. signés ou diffusés par l'Association dont il fait partie soient rédigés dans un français correct.
- 1.3 Il fait partager son souci d'utiliser un français correct à tous les étudiants du Cégep, quelle que soit leur langue maternelle.

### 2. Le personnel

Il offre aux étudiants un milieu de vie où le français est respecté et valorisé.

- 2.1 Toute personne à l'emploi du Cégep est responsable de la compétence en français écrit et parlé que requiert l'exercice de ses fonctions. À défaut de quoi, elle cherche à l'acquérir et pour y arriver, elle peut utiliser les moyens mis à sa disposition par le Cégep.
- 2.2 Dans l'exercice de ses fonctions, cette personne est responsable de la qualité des textes qu'elle signe et de ceux dont elle autorise la distribution.

- 2.3 Elle veille à ce que, dans les textes qu'ils diffusent, l'association ou le syndicat dont elle fait partie utilisent un français correct.

### 3. Le professeur

Étant le premier intervenant auprès des étudiants, il a un rôle de tout premier plan à assumer dans leur formation linguistique.

- 3.1 Il est responsable de la qualité linguistique des textes qu'il distribue à ses étudiants.
- 3.2 Il intègre aux objectifs de chacun de ses cours les exigences d'ordre linguistique suivantes: maîtrise du vocabulaire et notamment, des termes propres à sa discipline, compréhension des textes écrits, capacité de communiquer oralement ou par écrit avec des individus ou des groupes.
- 3.3 En présentant son plan de cours, il explique ses exigences et souligne l'importance de la maîtrise de la langue comme facteur d'identité personnelle et d'appartenance sociale.
- 3.4 En conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages,
  - il décrit dans chacun de ses plans de cours les exigences fixées par son département ou par le responsable autorisé, dans le cas d'un professeur à l'Éducation aux adultes quant à la qualité du français des travaux, exposés ou examens que les étudiants auront à faire
  - il peut refuser une copie qu'il juge inférieure au seuil d'exigences linguistiques qu'il a fixé ou exiger qu'elle soit refaite ;
  - il inclut, dans chacun de ses cours, un certain nombre de travaux écrits : examens, contrôles, travaux, etc.
- 3.5 En principe, chacun de ses cours doit comporter la lecture d'un certain nombre de textes en français.
- 3.6 Il incite ses étudiants à améliorer leurs compétences linguistiques et il les renseigne sur les principaux moyens de diagnostiquer et de combler leurs lacunes dans ce domaine.
- 3.7 Il recommande aux étudiants particulièrement faibles en français de s'inscrire au Centre d'aide en français.

#### 4. L'assemblée départementale

4.1 En conformité avec les responsabilités qui lui sont attribuées dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages,

- elle veille à l'application de la présente politique et notamment à la conformité des plans de cours avec cette politique ;
- elle établit les objectifs d'ordre linguistique pour les cours dont elle est responsable ;
- elle détermine les exigences et respecte la pondération minimale fixée dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages pour la qualité de la langue écrite de tous les travaux des étudiants.

4.2 Elle appuie les professeurs qui refusent ou font reprendre les travaux écrits qui ne respectent pas un seuil de qualité de la langue, quant à la correction, la clarté ou la cohérence, fixé par elle ou, à défaut, par les professeurs eux-mêmes.

4.3 Elle recommande au Cégep l'acquisition des lexiques français qu'elle juge essentiels à l'enseignement et à l'apprentissage de chacune des disciplines dont elle est responsable.

#### 5. Tous les services

5.1 Le responsable d'un service veille à l'application de la présente politique dans son service.

5.2 Il veille à ce que la qualité de la langue écrite et parlée des employés qui relèvent de lui corresponde aux exigences de leurs fonctions.

5.3 Il met à la disposition des employés qui relèvent de lui les ouvrages (dictionnaires, grammaires, lexiques, etc.) nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

#### 6. La Direction du Service des études

La Direction du Service des études veille à la qualité de la formation dispensée aux étudiants et notamment, à la qualité du français utilisé dans les diverses activités de formation qui relèvent de sa compétence.

6.1 En conformité avec le Règlement sur l'admission et la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Cégep, elle s'assure que, pour tous les cours crédités qui sont dispensés à l'enseignement régulier et à l'Éducation aux adultes,

- les compétences linguistiques des étudiants soient évaluées au moment où ils sont admis pour la première fois à l'ordre collégial ;
- les étudiants dont les résultats sont jugés insuffisants se soumettent aux mesures de rattrapage prévues en français ;
- des ressources soient mises à la disposition de tous les étudiants qui doivent améliorer leur français écrit, quels que soient la nature et le degré de leurs difficultés.

6.2 Pour tous les cours dispensés par son service, elle voit à ce que,

- des objectifs d'ordre linguistique soient établis ;
- les plans de cours des professeurs soient conformes à la présente politique ;
- soient mis à la disposition des professeurs les lexiques qu'ils jugent essentiels à l'apprentissage de chacune des disciplines qu'ils enseignent.

#### 7. La Coordination des Services à la vie étudiante

La Coordination des Services à la vie étudiante se préoccupe de la qualité du français utilisé dans les activités offertes aux étudiants.

7.1 Elle voit, en collaboration avec les divers services du Cégep, à organiser diverses activités susceptibles de valoriser le français, d'améliorer la qualité de la langue écrite et parlée de la communauté collégiale et de faciliter l'intégration sociale et linguistique des étudiants allophones.

7.2 Elle veille à la qualité du français utilisé dans les textes et les activités qui dépendent de ses services ainsi que dans les communiqués, affiches ou tout autre document dont elle autorise la diffusion.

## **8. La Direction du Service des ressources humaines**

Elle a un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration des critères de qualité du français fixés pour l'engagement et le perfectionnement du personnel.

8.1 Elle voit à ce que les diverses règles de gestion des ressources humaines s'harmonisent avec la présente politique.

8.2 En collaboration avec les autres directions de Services, elle voit à ce que soit établi, pour chaque poste de travail, le niveau de maîtrise du français requis de la personne qui occupe ce poste.

8.3 Elle s'assure de cette maîtrise lors de l'embauche et de son évaluation au cours de la période de probation du titulaire.

8.4 Elle s'assure que soient mis à la disposition de tout le personnel des moyens d'évaluation et de perfectionnement de la maîtrise de la langue, en tenant compte de l'exercice des diverses fonctions de travail.

## **9. Les Services corporatifs et communications (Secrétariat général)**

Étant donné qu'ils sont appelés à diffuser de nombreux documents au Cégep et à l'extérieur, les Services corporatifs et communications ont un rôle exemplaire à jouer quant à la qualité du français.

9.1 Ils veillent particulièrement à la qualité du français des textes et communiqués produits par la Direction des Communications, de tous les documents produits par les secrétariats corporatif et juridique de même que des divers formulaires utilisés au Cégep.

9.2 Ils s'assurent de la qualité du français utilisé dans les activités de relations extérieures qui sont de son ressort.

## **10. La Direction générale**

Elle voit à l'application de la présente politique, de même qu'à son évaluation et à sa diffusion au Cégep et à l'extérieur.

10.1 Elle planifie, avec les responsables des divers services, la répartition des moyens et des

ressources nécessaires aux étudiants et au personnel pour l'application de la politique.

10.2 Elle prend et encourage toutes les initiatives qui lui paraissent susceptibles d'instaurer au Cégep un climat propice à la valorisation de la qualité du français.

10.3 Elle voit à la formation et au fonctionnement d'un comité consultatif de la langue.

10.4 Elle définit, de concert avec ce comité, un plan d'action pour la valorisation du français au Cégep.

10.5 Elle voit à l'évaluation périodique de la présente politique et à sa révision s'il y a lieu.

10.6 Elle s'assure que, dans l'ensemble de ses activités internes et dans ses relations extérieures, le cégep du Vieux Montréal témoigne de son caractère d'établissement francophone.

## **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

### **11. Le comité consultatif de la langue**

11.1 Il est formé de personnes qui représentent les diverses catégories d'employés de même que les Services du Cégep.

11.2 À la fin de chaque année, il dépose un bilan de l'application de la politique.

11.3 Au début de chaque année, il soumet au directeur général un plan d'action.

11.4 Sur demande et s'il le juge à propos, il agit à titre de groupe conseil dans les cas où l'application et l'interprétation de la politique posent problème.

11.5 Le cas échéant, il propose les modifications qui lui paraissent susceptibles d'améliorer la politique.

## **ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE ET RÉVISION**

La présente politique sera évaluée et, au besoin, révisée trois ans après son entrée en vigueur.

## **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entrera en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

2001-12-18

